



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 février 2001

---

## Cinquante-cinquième session

Point 86 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/55/572)]

#### 55/135. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2006 (XIX) du 18 février 1965 et toutes les autres résolutions sur la question,

Rappelant en particulier sa résolution 54/81 B du 25 mai 2000,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation<sup>1</sup>, du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup> et du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du rapport du Groupe d'étude<sup>3</sup>,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix<sup>4</sup>;

2. *Fait siennes* les propositions, recommandations et conclusions formulées par le Comité spécial dans son rapport;

3. *Engage* les États Membres, le Secrétariat et les organes compétents des Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial;

4. *Décide* que le Comité spécial continuera, conformément à son mandat, d'étudier toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il fera le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinera toute nouvelle proposition tendant à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine;

5. *Prie* le Comité spécial de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-cinquième session;

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 1 (A/55/1).

<sup>2</sup> Voir A/55/305-S/2000/809.

<sup>3</sup> A/55/502.

<sup>4</sup> A/C.4/55/6.

6. *Décide* de rester saisie, durant sa cinquante-cinquième session, de la question intitulée «Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects».

*83<sup>e</sup> séance plénière  
8 décembre 2000*